

2022-5515

2023-01-19

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 2022-09-24, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation/d'examen spécial concernant l'Ethephon, RVD2020-09/SRD2020-09. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

# FLOREL

RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES  
LIQUIDE

Favorise la ramification des plantes ornementales en pots dans les serres

## COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF :  
ÉTHÉPHON.....240 g/L



N° D'HOMOLOGATION 29593  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

## LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

2022 Environmental Science CA Inc.  
137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,  
Kitchener, Ontario,  
N2G 4X8

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847  
<https://www.ca.envu.com>

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro  
1-800-334-7577 (24 heures par jour)

CONTENU NET :  
[1 L, 2 L, 4 L, 4.54 L, 10 L]

## **PRÉCAUTIONS :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux à l'ingestion. Peut causer des dommages aux yeux. Évitez tout contact avec la peau et les vêtements et ne respirez pas les vapeurs puisque ce produit peut irriter la peau et les muqueuses.

**Application au moyen d'un pulvérisateur à main à pression manuelle et d'un pulvérisateur à dos :** Porter un vêtement à manches longues et un pantalon, des gants à l'épreuve des produits chimiques, des chaussettes, des chaussures à l'épreuve des produits chimiques et un dispositif de protection oculaire (des lunettes de sécurité ou un masque facial protecteur) lors des activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation.

**Application au moyen d'un pulvérisateur à main à pression mécanique :** Porter une combinaison à l'épreuve des produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon, des gants à l'épreuve des produits chimiques, des chaussettes, des chaussures à l'épreuve des produits chimiques et un dispositif de protection oculaire (des lunettes de sécurité ou un masque facial protecteur) lors des activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. En outre, le travailleur DOIT porter un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeur organique approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides.

NE PAS manipuler plus de 1.04 L de FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes par personne par jour.

NE PAS appliquer dans les serres, sauf sur les plantes ornementales non destinées à la production de fleurs coupées.

NE PAS appliquer dans les serres au moyen d'un pulvérisateur pneumatique/nébulisateur à main ou d'un brumisateur à main.

## **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :**

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non-ciblés. TOXIQUE pour les oiseaux et les petits mammifères. EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou tout autre plan d'eau.

## **PREMIER SOINS :**

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder

ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Ce produit est très acide et hautement corrosif. Le contact avec la peau ou les muqueuses produit une irritation. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information sur les soins médicaux de 2022 Environmental Science CA, en composant le numéro sans frais 1-800-334-7577.

**ENTREPOSAGE :** Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans des contenant hermétiquement fermés et prévenir tout contact avec des aliments pour animaux, engrais, plantes, semences ou pesticides. Ce produit craint le gel.

### **ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :**

NE PAS réutiliser ce contenant. Il s'agit d'un contenant recyclable et il doit être éliminé dans un site de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le site de collecte le plus proche. Avant d'emporter le contenant au site de collecte :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter l'eau de rinçage au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Une fois le contenant vidé et rincé, le rendre inutilisable.

En l'absence d'un site de collecte de contenants à proximité, éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales.

### **ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Si le contenant est endommagé ou son contenu se renverse, contacter le fabricant du produit. Pour manipuler le produit renversé ou endommagé, porter des vêtements de protection, un respirateur approuvé et des gants imperméables. Si le produit se renverse, ne pas le laisser s'étendre ni pénétrer dans les fossés et les cours d'eau. Le recouvrir d'un composé de balayage tel que du sable sec, de la terre glaise ou de la sciure et mettre le matériel contaminé dans un récipient à déchets approuvé. Mettre aussi ce contenant dans le même récipient et identifier le contenu de ce récipient.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Florel est une marque déposée du 2022 Environmental Science CA.

# **FLOREL**

**RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES  
LIQUIDE**

Favorise la ramification des plantes ornementales en pots dans les serres

## **COMMERCIAL**

PRINCIPE ACTIF :  
ÉTHÉPHON.....240 g/L

**DANGER**



**CORROSIF**

N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION 29593  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION**

2022 Environmental Science CA Inc.  
137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,  
Kitchener, Ontario,  
N2G 4X8

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847  
<https://www.ca.envu.com>

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro  
1-800-334-7577 (24 heures par jour)

CONTENU NET :  
[1 L, 2 L, 4 L, 4.54 L, 10 L]

## **PRÉCAUTIONS :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux à l'ingestion. Peut causer des dommages aux yeux. Évitez tout contact avec la peau et les vêtements et ne respirez pas les vapeurs puisque ce produit peut irriter la peau et les muqueuses.

**Application au moyen d'un pulvérisateur à main à pression manuelle et d'un pulvérisateur à dos :** Porter un vêtement à manches longues et un pantalon, des gants à l'épreuve des produits chimiques, des chaussettes, des chaussures à l'épreuve des produits chimiques et un dispositif de protection oculaire (des lunettes de sécurité ou un masque facial protecteur) lors des activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation.

**Application au moyen d'un pulvérisateur à main à pression mécanique :** Porter une combinaison à l'épreuve des produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon, des gants à l'épreuve des produits chimiques, des chaussettes, des chaussures à l'épreuve des produits chimiques et un dispositif de protection oculaire (des lunettes de sécurité ou un masque facial protecteur) lors des activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. En outre, le travailleur DOIT porter un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeur organique approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides.

NE PAS manipuler plus de 1.04 L de FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes par personne par jour.

NE PAS appliquer dans les serres, sauf sur les plantes ornementales non destinées à la production de fleurs coupées.

NE PAS appliquer dans les serres au moyen d'un pulvérisateur pneumatique/nébulisateur à main ou d'un brumisateur à main.

## **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :**

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non-ciblés. TOXIQUE pour les oiseaux et les petits mammifères. EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou tout autre plan d'eau.

## **PREMIER SOINS :**

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder

ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Ce produit est très acide et hautement corrosif. Le contact avec la peau ou les muqueuses produit une irritation. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information sur les soins médicaux de 2022 Environmental Science CA, en composant le numéro sans frais 1-800-334-7577.

**ENTREPOSAGE :** Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans des contenant hermétiquement fermés et prévenir tout contact avec des aliments pour animaux, engrais, plantes, semences ou pesticides. Ce produit craint le gel.

### **PRÉCAUTIONS À PRENDRE :**

Éviter que les pulvérisations soient entraînées sur des cultures avoisinantes, car ce produit peut provoquer des altérations temporaires de la croissance végétative.

Ne pas contaminer l'eau destinée à l'irrigation ou l'eau potable.

### **ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :**

NE PAS réutiliser ce contenant. Il s'agit d'un contenant recyclable et il doit être éliminé dans un site de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le site de collecte le plus proche. Avant d'emporter le contenant au site de collecte :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter l'eau de rinçage au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Une fois le contenant vidé et rincé, le rendre inutilisable.

En l'absence d'un site de collecte de contenants à proximité, éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales.

### **ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Si le contenant est endommagé ou son contenu se renverse, contacter le fabricant du produit. Pour manipuler le produit renversé ou endommagé, porter des vêtements de protection, un

respirateur approuvé et des gants imperméables. Si le produit se renverse, ne pas le laisser s'étendre ni pénétrer dans les fossés et les cours d'eau. Le recouvrir d'un composé de balayage tel que du sable sec, de la terre glaise ou de la sciure et mettre le matériel contaminé dans un récipient à déchets approuvé. Mettre aussi ce contenant dans le même récipient et identifier le contenu de ce récipient.

### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **MODE D'EMPLOI**

### **Favorise la ramification des plantes ornementales de serre**

Un traitement foliaire de FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes augmente la ramification des tiges latérales de nombreuses plantes ornementales cultivées en pots dans les serres tels que bégonia, chrysanthème, fuchsia, géranium, ipomée, lantana, impatiens de Nouvelle-Guinée, poinsettia et pervenche.

Afin de minimiser le risque de phytotoxicité, ne pas utiliser le FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes sur des espèces de plantes ornementales non spécifiées sur cette étiquette sans avoir bien testé ses effets sur un échantillon de population en le comparant à un échantillon de population non traité de ces mêmes espèces. De plus, parce que certains cultivars d'une même espèce peuvent répondre différemment au FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes, il est important de bien tester un échantillon de population de chaque nouveau cultivar avant l'utilisation en production commerciale.

Lorsqu'appliqué sur les plantes, FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes pénètre la plante et se transforme en éthylène, une hormone naturelle des plantes. La production d'éthylène à l'intérieure de la plante est stimulée par le stress. Pour cette raison, il est important que les plantes traitées ne soient pas en état de stress dû à la sécheresse, haute température, maladies ou autres stress environnementaux. Traiter des plantes en état de stress peut causer de sévères blessures comme une défoliation ou des brûlures du feuillage. Bien que le FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes ne fait généralement pas mourir la plante, il peut affecter l'apparence de celle-ci la rendant invendable. L'activité du FLOREL régulateur de Croissance des Plantes est liée à la croissance de la plante et agit ainsi plus lentement si la température est en dessous de 15 °C ou supérieur à 35 °C.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser contre les organismes nuisibles aquatiques.

NE PAS contaminer les approvisionnements en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ne pas utiliser sur cultures des fleurs coupées

NE PAS appliquer dans plus de 1L par 10m<sup>2</sup> de surface de support de croissance.

Un maximum de 4 applications de FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes peut être appliqué par cycle de culture.

#### TAUX D'APPLICATION

- Impatiens de Nouvelle-Guinée – mélanger 104mL de FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes dans 100L d'eau (250ppm) et appliquer pour complètement mouiller le feuillage mais pas au point de ruissellement.
- Bégonias, chrysanthème (espèces vivaces), fuchsia, géranium, ipomée, lantana, poinsettia, verveine et pervenche – mélanger 208 mL de FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes dans 100 L d'eau (500ppm) et appliquer pour complètement mouiller le feuillage mais pas au point de ruissellement. Utiliser un taux faible de FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes c.-à-d. 104mL/100L sous des conditions de faible luminosité et sur des variétés compactes car l'effet du régulateur de croissance est important sous ces conditions. Un taux plus élevé de FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes pourra éventuellement être recommandé avec l'expérience du produit sur diverses cultures.

Appliquer la solution de FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes dans les 24 heures après le mélange. NE PAS conserver une solution inutilisée car elle ne sera pas aussi efficace qu'une solution fraîche.

#### PÉRIODE D'APPLICATION

- Plantes-mères – Appliquer FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes sur des plantes-mères aux 14 jours avec un maximum de 4 applications. Appliquer le soir ou tôt le matin, S'assurer qu'une température de sol élevée (21-23 °C) et un faible pH de l'eau de remplissage soient maintenus. Faire les applications à la période du pinçage normal plutôt que de le faire à la main. Afin d'optimiser la vigueur des boutures ne pas faire d'applications 2 semaines avant de récolter les boutures des plantes- mères.
- Plantes en finition – Appliquer FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes de 14-21 jours après la transplantation de boutures enracinées. Réappliquer chaque 10-14 jours avec un maximum de 4 applications. Appliquer en soirée ou tôt le matin. S'assurer qu'une température de sol élevée (21-23 °C) et un faible pH de l'eau de remplissage soient maintenus.

Pour assurer une floraison et un feuillage complet sur les plantes en finition, ne pas faire d'applications pour 6 à 8 semaines avant la floraison ou la vente prévue.

NE PAS s'appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des utilisateurs portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site de traitement pendant l'application.

NE PAS pénétrer ni laisser les travailleurs pénétrer dans les zones traitées avant la fin du délai pertinent indiqué dans le tableau suivant :

<b>Culture</b>	<b>Activité</b>	<b>Délais de sécurité</b>
Plantes ornementales de serre non destinées à la production de fleurs coupées	Toutes les activités	12 h

**NOTES IMPORTANTES :**

FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes pourrait également endommager la peinture et si le produit se dépose accidentellement sur des objets peints comme automobiles, camions, matériel agricole, etc., ceux-ci doivent être rincés à l'eau aussitôt que possible (à l'intérieur d'une heure) afin d'éviter les taches permanentes.

Florel est une marque déposée du  
2022 Environmental Science CA.